

Ouverture des inscriptions
dans les écoles primaires publiques de Vire Normandie



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

2025-2026

DU 10 MARS
AU 4 AVRIL 2025

Votre enfant est né en 2022 ? Il fera sa rentrée en maternelle le 1^{er} septembre 2025.
Pour rappel, l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

dans les écoles primaires publiques de Vire Normandie

du 10 mars au 4 avril 2025

Votre enfant est **né en 2022**, il fera donc sa rentrée

en petite section de maternelle le **lundi 1^{er} septembre 2025**.

Vous devez effectuer son inscription scolaire **entre le 10 mars et le 4 avril 2025**.

L'instruction est obligatoire à partir de 3 ans

Informations utiles sur le site : www.virenormandie.fr

Démarches à effectuer auprès de la Direction de l'Éducation

Pour une première entrée en maternelle :

- Pour les enfants nés **avant le 31 décembre 2022**
- Les enfants nés **avant le 1^{er} mars 2023** seront scolarisés dans la limite des places disponibles.

Un dispositif spécifique permet l'accueil des moins de 3 ans pour le secteur de l'école Jean Moulin. Pour plus d'informations, contacter directement l'école au 02.31.68.28.80.

Pour un changement d'école :

- Pour rejoindre son **école de secteur**
- En cas de **déménagement**

Documents indispensables à l'inscription de votre enfant

| Concernant la famille | Concernant le.s enfant.s |
|--|---|
| Dossier d'inscription 2025-2026 (à demander au Service Enseignement/Jeunesse ou à télécharger sur le site internet www.virenormandie.fr) | Carnet de santé (copies des pages de vaccinations) ou certificat de vaccinations à jour |
| Livret de famille (copie intégrale) ou extrait d'acte de naissance avec filiation | Attestation d' assurance scolaire 2025-2026 (à fournir au plus tard à la rentrée de septembre 2025) |
| Justificatif de domicile original à votre nom datant de <u>moins de 2 mois</u> (facture d'électricité, attestation d'assurance habitation...) | Attestation droit à l'image de votre enfant |
| Attestation de quotient familial de la CAF ou de la MSA | Certificat de radiation fourni par l'école que quitte l'enfant à inscrire (en cas de changement d'école) |

Pour l'envoi de votre dossier par mail : les documents indispensables à l'inscription de votre enfant devront être scannés et envoyés au format PDF.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ.

Demande de dérogation scolaire au sein de Vire Normandie

Des dérogations sont possibles entre les écoles du territoire de Vire Normandie, mais sous-réserve de l'avis de la commission de dérogation.